

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 5 juin 2023 à 19h30.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC - question d'ordre général; - durée maximale: 20 minutes; - chaque intervenant doit s'identifier; - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.**
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 ouverture de soumission - Fourniture mobiliers de travail
 - 8.2 ouverture de soumission - Diagnostic d'isolation de ventilation et d'infiltration d'eau à l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard
 - 8.3 ouverture de soumission - Services professionnels (architecture) - Surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe extérieure et de la ventilation de l'hôtel de ville de Gaspé
 - 8.4 ouverture de soumission - Travaux au Centre de ski Mont-Béchervaise
 - 8.5 ouverture de soumissions - Marquage de lignes longitudinales 2023

8.6 ouverture de soumissions - Scellement de fissures 2023

9. SERVICES MUNICIPAUX

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.2.1 modification de la Politique de toponymie de la Ville de Gaspé

9.2.2 étude préliminaire pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées (lot 5 169 471, cadastre du Québec)

9.3 Loisirs et culture

9.3.1 aide financière Ribfest Gaspésien

9.3.2 modification d'un responsable de bibliothèque municipale à L'Anse-au-Griffon

9.3.3 entretien ménager – Chalet des sports de Cap-des-Rosiers – saison estivale 2023

9.3.4 reconnaissance de l'organisme Tennis Gaspé

9.3.5 Aide financière aux camps de jour – Été 2023

9.3.6 Amélioration de l'accessibilité et l'efficience du chalet Mont-Béchervaise pour l'ensemble des usagers – Demande d'aide financière à la MRC de La Côte-de-Gaspé

9.4 Travaux publics

9.4.1 modification du formulaire - Critères d'acceptation pour un luminaire sur une voie publique

9.5 Services administratifs

- 9.5.1 aide financière - Filles d'Isabelle de Gaspé - Cercle Paul Alfred de Gaspé
- 9.5.2 modification de la résolution 22-09-023 - Renonciation - Clause restrictive - Lot 6 482 789, cadastre du Québec - Logements C.V.P.
- 9.6 Services juridiques et greffe**
- 9.6.1 vente d'un terrain - Lot 3 811 163, partie, cadastre du Québec - Auberge Caribou Inc.
- 9.6.2 paiement de facture 2023– assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagement semblables 2019-2024
- 9.6.3 acceptation offre de service – évaluateur – expropriation lien routier - lot 6 560 432, cadastre du Québec
- 9.7 Direction générale**
- 9.7.1 entente de services aux personnes sinistrées entre la Ville de Gaspé et la Société canadienne de la Croix-Rouge
- 9.7.2 appui au projet de logements - Les Habitations de la Montagnes inc.
- 9.7.3 demande d'aide financière pour la réalisation de travaux au Manoir Le Boutillier
- 9.7.4 projet RÉGÎM TCiité - Protocole d'entente relatif à la cession des vélos électriques et des stations de vélos électriques
- 9.7.5 ville vedette - Francofête-Tourismots 2024 - Réseau Québec-France
- 9.7.6 honoraires professionnels architecture - Conception des plans et devis - Projet de rénovation de l'enveloppe extérieure et de la ventilation de l'hôtel de ville de Gaspé
- 9.7.7 honoraires professionnels ingénierie - Conception des plans et devis - Projet de rénovation de l'enveloppe extérieure et de la ventilation de l'hôtel de ville de Gaspé
- 9.7.8 honoraires professionnels - Services durant la construction volet ingénierie et architecture - Travaux au Centre de ski Mont-Béchervaise

9.7.9 fonds de visibilité Innergex Cartier SEC - Recommandation pour 2023

9.8 Ressources humaines

9.8.1 fin de la période d'essai de la personne salariée au poste d'assistante-inspectrice municipale en environnement et en bâtiments

9.8.2 embauche d'une personne salariée au poste annuel de préposé d'aréna et journalier

9.8.3 entente de règlement TAT 1243577-01B-2109, 1287068-01B-2207, 1287588-01B-2207, 1297329-01B-2207 et 1293984-01B-2209

9.8.4 prolongation temporaire d'une personne salariée

9.8.5 affectation de madame Véronique Bonenfant au poste de chef inspectrice

9.8.6 modification à la résolution 23-05-048

9.8.7 embauche de personnes salariées temporaires aux postes de journaliers

9.8.8 embauche d'une sauveteuse additionnelle à la plage Haldimand - Été 2023

9.8.9 ouverture et adoption de la nouvelle description de fonction de chef inspecteur à la direction du service de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement

9.9 Projets majeurs

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1

- Modifiant les usages autorisés dans les zones AF-102, AF-104, AF-105, AF-106, AF-107, AF-110, AF-111, AF 112, AF-114, AF-115, AF-135, AF-137, AF-149-1, AF 155, AF-163-1, AF-170, AF-176, AF-183, AF-186, AF 187, F-138, F-150, F-177, RT-141, RT-156 et RT-160 afin de permettre comme usage spécifiquement permis l'usage Établissement d'hébergement touristique général
- Ajoutant l'article 11.1.3 ÉTABLISSEMENT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE
- Ajoutant un deuxième paragraphe à l'article 12.4 ROULOTTE DE VOYAGE
- Ajoutant l'article 14.3 ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT

TOURISTIQUE GÉNÉRAL • Modifiant l'usage Hôtel, motel et maison de touristes (5830) à l'article 3.2.11 CLASSE HEBERGEMENT D'ENVERGURE (C-10) • Modifiant l'usage Hôtel, motel et maison de touristes du point 2) Commerce et service du tableau à l'article 21.4 NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT

10.2 • Modifiant l'article 1.8 TERMINOLOGIE en ajoutant les définitions « Établissement d'hébergement touristique général », « Établissement de résidence principale » et « Résidence principale » et en modifiant le deuxième point du premier paragraphe de la définition « Habitation collective » • Ajoutant un huitième point à l'article 6.1 NECESSITE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION • Ajoutant un point h) à l'article 6.2 FORME ET CONTENU DE LA DEMANDE

10.3 décrétant un emprunt et une dépense d'une somme de 4 356 868 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de l'hôtel de ville

10.4 règlement modifiant le règlement 1473-22 augmentant le montant de la dépense de 6 870 820 \$ à 7 945 170 \$ et augmentant le montant de l'emprunt de 3 984 175 \$ à 5 058 525 \$ pour la réalisation du projet de la Capitale des pêches maritimes du Québec, pour augmenter le montant de la dépense de 7 945 170 \$ à 9 142 425 \$ et augmenter le montant de l'emprunt de 5 058 525 \$ à 6 255 780 \$

11. AVIS DE MOTION

11.1 règlement modifiant le règlement 1249-14 relatif aux lieux d'élimination de neige et établissant une tarification pour les utilisateurs du site de Rivière-au-Renard en remplaçant l'annexe B

11.2 modifiant le règlement 1282-15 relatif au lieu d'élimination de neige et établissant une tarification pour les utilisateurs du site de Gaspé en remplaçant l'Annexe D

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. **QUESTIONS DU PUBLIC - questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance; - durée maximale: 10 minutes; - chaque intervenant doit s'identifier; - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.**

15. FERMETURE DE LA SÉANCE



Isabelle Vézina,
Greffière